



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau de la Police Générale

Nice, le 10 DEC. 2012

Chef de bureau : Philippe DOBSIK
Affaire suivie par : Mme Marrane
☎ 04.93.72.25.47 - ✉ 04.93.72.25.03
✉ annick.marrane@alpes-maritimes.gouv.fr
📧 Polgen/Marrane/Fonds/Lettre Président

Monsieur le Président

Comme suite à votre déclaration en date du 26 novembre 2012 concernant une demande de création d'un fonds de dotation intitulé « FONDS W HEALTH - YOUR HEALTH IS YOUR FIRST WEALTH », veuillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration de cette création.

Je vous rappelle, qu'en application du décret n°2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, vous devez me faire connaître, dans les trois mois tous les changements survenus dans votre administration, notamment les changements de membres, d'adresse du siège social, des statuts et m'adresser chaque année un rapport d'activité dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Ce rapport doit contenir les éléments suivants :

- un compte-rendu de l'activité du fonds de dotation, qui porte tant sur son fonctionnement interne que sur ses rapports avec les tiers,
- la liste des actions d'intérêt général financées par le fonds de dotation et leurs montants,
- la liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions prévues au I de l'article 140 de la loi du 4 août 2008 et leurs montants,
- si le fonds de dotation fait appel à la générosité publique, le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public prévu à l'article 4 de la loi du 7 août 1991 qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration,
- la liste des libéralités reçues.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée .

Monsieur Yann Rougier
Président du Fonds de dotation
« FONDS W HEALTH - YOUR
HEALTH IS YOUR FIRST WEALTH »
43 allée de la Pierre à Tambour
06270 Villeneuve Loubet

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes,
L'Adjointe au Chef de Bureau
DRLP-E 3425

Brigitte COTTO



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau de la Police Générale

Nice, le 10 DEC. 2012

Chef de bureau : Philippe DOBSIK
Affaire suivie par : Mme Marrane
☎ 04.93.72.25.47 - ☎ 04.93.72.25;03
✉ annick.marrane@alpes-maritimes.gouv.fr
📁 Polgen/Marrane/Fonds/Récépissé

RECEPISSE

de déclaration de création d'un fonds de dotation

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite.

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140,

VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment son article 7,

donne récépissé à M. Yann Rougier

d'une déclaration en date du 26 novembre 2012,

- faisant connaître la création d'un fonds de dotation portant la dénomination :
« FONDS W HEALTH - YOUR HEALTH IS YOUR FIRST WEALTH » »
- dont le siège social est situé : 43 allée de la Pierre à Tambour à Villeneuve Loubet (06270).
- qui a pour objet : la promotion, le développement et le soutien des Neurosciences et de la Neuro-Nutrition afin, dans une finalité d'intérêt général et en association avec des thérapies classiques, d'aider la prévention et l'accompagnement thérapeutique des maladies chroniques ou dégénératives.
- qui est constitué pour une durée indéterminée

A l'appui de la demande sont joints :

- un exemplaire des statuts du fonds de dotation,
- la liste des personnes chargées de l'administration du fonds de dotation avec leurs noms, prénoms, dates et lieux de naissance, professions, domiciles et nationalités,
- l'imprimé dûment complété de publication au Journal Officiel,

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées sans préjuger en quoi que ce soit de la légalité du fonds de dotation.

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes,
L'Adjointe au Chef de Bureau

DBI P-E 3425

Brigitte COTTO